COMMUNAUTÉ URBAINE
DE QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE
QUÉBEC
LÉGISLATURE

# RAPPORT ANNUEL 1982

# TABLE DES MATIÈRES


Lettre du président ..... 5

**FAITS SAILLANTS**

Faits saillants ..... 9

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Conseil ..... 15
Comité exécutif ..... 16
Administration ..... 17
Territoire ..... 18
Population ..... 19
Historique ..... 20
Structures ..... 21
Pouvoirs de la CUQ ..... 22
Organisme connexe ..... 23

**SERVICES**

Évaluation ..... 26
Traitement des données ..... 29
Ingénierie ..... 30
Tourisme et congrès ..... 32
Promotion industrielle ..... 34
Aménagement du territoire ..... 35
Secrétariat ..... 37
Personnel ..... 38
Communications ..... 39
Trésorerie ..... 40

**ÉTATS FINANCIERS**

États financiers ..... 44

Sigle ..... 56

# LETTRE DU PRÉSIDENT

**Membres du Conseil de la**
**Communauté urbaine de Québec**

Chers collègues,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 1982 de la Communauté urbaine. Vous retrouverez dans ce document un résumé des activités et des réalisations de chacun des services de notre organisme régional. Le rapport annuel 1982 contient entre autres, des statistiques sur le nombre et la valeur des immeubles sur le territoire, sur le fonctionnement de l'incinérateur régional et sur l'accueil et la promotion touristiques. Il décrit également d'autres réalisations comme par exemple les diverses étapes franchies vers l'adoption du schéma d'aménagement et ainsi de suite. À sa lecture, vous serez donc à même de constater que l'année 1982 fut quand même une bonne année à la Communauté urbaine de Québec et ce en dépit d'une conjoncture économique défavorable. Ces excellents résultats sont dûs dans une très large mesure à notre vigilance et à notre contrôle serré des dépenses et de la productivité.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

**Marcel Pageau**
Président

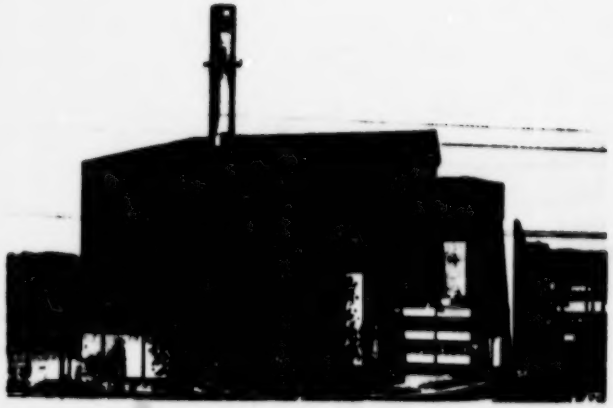

FAITS SAILLANTS

# FAITS SAILLANTS



**Les principaux faits saillants en 1982 sont:**

## Évaluation

La valeur des immeubles imposables et exempts s'élève en 1982 à 9,7$ milliards dont 7,0$ milliards imposables et 2,7 milliards exempts, soit une hausse de près de 12% sur l'année précédente

La valeur locative a quant à elle augmenté de 11% pour atteindre 214 916 899$. Conformément au règlement numéro 1 et en vertu de l'ordonnance émise par le ministre des Affaires municipales, le Service a aussi confectionné au cours de l'année, cinq nouveaux rôles normalisés ou de nouvelle génération.

De plus, 29 219 certificats d'évaluation ont été émis et ont entraîné des modifications totalisant 220 113 139$ de plus que la somme totale des treize rôles fonciers au dépôt des rôles

## Traitement des données

Il y a eu 161 067 documents entrés sur écrans cathodiques, 496 productions mensuelles auxquelles viennent s'ajouter 3 354 autres productions

Implantation d'un système de contrôle financier au Service de la trésorerie. Création d'une deuxième banque de données du système intégré pour améliorer la productivité

## Ingénierie

L'incinération de plus de 202 000 tonnes métriques d'ordures a produit 554 000 tonnes métriques de vapeur dont près de 415 000 ont été vendues à la Papeterie Reed.

En rapport avec l'assainissement des eaux, ont été complétées:

- La construction d'un nouveau tronçon de l'intercepteur de l'Ancienne-Lorette pour des déboursés de 600 000$.
- L'étude conduisant au choix du site de l'usine d'épuration ouest.
- L'étude sur les effets sur le fleuve St-Laurent de la diffusion des eaux usées du territoire.

Un permis de construction pour un montant de 360 000$ a été émis dans le parc industriel de Saint-Augustin pour l'agrandissement d'une usine.

À l'exception d'une seule, toutes les matrices graphiques des municipalités ont été confectionnées.

## Tourisme et congrès

La région a été l'hôte de 165 congrès au cours de l'année. Année record pour le nombre de générateurs de flux touristique avec 918 soit 335 de plus qu'en 1981.

Campagne de sensibilisation de la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région sur l'importance de l'industrie touristique.

# FAITS SAILLANTS

## Promotion industrielle

Construction d'une bâtisse au coût de 4,79$ millions créant 10 nouveaux emplois et agrandissement d'une usine pour un montant de 1.5$ million dans le parc industriel de Saint Augustin

## Aménagement du territoire

Dépôt du bilan des audiences publiques tenues en mai 1981 par la Commission consultative permanente du schéma d'aménagement

Année sous le signe de la concertation et de l'information puisque de nombreuses rencontres ont eu lieu en 1982 avec les élus municipaux et les médias d'information En décembre, l'adoption de la loi 92 vient assujettir la CUQ à certaines dispositions de la loi 215 sur l'aménagement et l'urbanisme forçant la Communauté à réviser son projet de schéma

Plus de 2 600 permis de lotissement ont été accordés sous l'égide du règlement 129 Création d'une banque de noms de rues

## Secrétariat

Le Conseil de la CUQ a tenu 14 assemblées lors desquelles 108 résolutions et 12 règlements ont été adoptés

Le Comité exécutif s'est réuni pour sa part à 49 reprises et près de 787 résolutions ont été approuvées

## Personnel

Engagement du directeur général. Au 31 décembre, la Communauté comptait 193 employés permanents réguliers.

## Communications

Publication des quatre premiers numéros du journal interne.

## Trésorerie

Informatisation des opérations de comptabilisation.

## États financiers

En 1982, le revenu global de la Communauté a été de 40,4$ millions et les dépenses de 39,3$ millions pour un surplus d'opération de 1,1$ million.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# CONSEIL



## Président

**Marcel Pageau**, maire, Ancienne-Lorette

## Vice-président

**Jacques Boudreau**, conseiller, Québec

## Membres

**Beaudoin Claude**, maire, Val-Bélair*
**Beaulieu Jean-Marie**, maire, Loretteville
**Bernier Pierre**, maire, Charlesbourg
**Bérubé Alexis**, conseiller, Beauport
**Blais Charles-Henri**, maire, Sillery
**Bouchard Jean-Pierre**, conseiller, Charlesbourg
**Bouchard Léonce**, conseiller, Québec
**Carignan Gilles**, conseiller, Sainte-Foy
**Clermont Rosaire**, conseiller, Québec
**Corbin Francine**, conseillère, Charlesbourg
**Deblois Charles**, conseiller, Beauport
**Dutil Paul**, conseiller, Sainte-Foy
**Forgues André**, conseiller, Québec**
**Garon Rodrigue**, conseiller, Québec
**Genest Théo**, conseiller, Québec
**Juneau André**, maire, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
**Juneau Raymond**, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
**Lafond René**, maire, Saint-Émile
**Lavoie Louis-Marie**, maire, Sainte-Foy
**Lavoie Roland**, maire, Saint-Jean-de-Boischatel(1)
**Lemieux Claude**, conseiller, Québec
**Marcotte Gérard**, conseiller, Québec
**Marcotte Guy**, conseiller, Sainte-Foy
**Myrand Gilles**, conseiller, Sainte-Foy
**Nolin Jean-Paul**, maire, Vanier
**Paquet Guy-A.**, maire, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport(2)
**Pelletier Jean**, maire, Québec
**Rivard Michel**, maire, Beauport
**Roussin Claude**, maire, Lac Saint-Charles
**Roy Joscelyn**, conseiller, Charlesbourg
**Tremblay André**, conseiller, Québec
**Vézina Yvon**, conseiller, Québec

* a remplacé M. Yvan Dubé en novembre

** a remplacé M. Jean-Paul Morency en juin

(1) Droit de vote pour affaires de transport en commun uniquement
(2) Droit de vote pour affaires d'assainissement des eaux uniquement

# COMITÉ EXÉCUTIF

## Président

**Marcel Pageau**, maire, Ancienne-Lorette

## Vice-président

**Théo Genest**, conseiller, Québec*

## Membres

**Pierre Bernier**, maire, Charlesbourg
**André Forgues**, conseiller, Québec**
**Louis-Marie Lavoie**, maire, Sainte-Foy
**Jean Pelletier**, maire, Québec
**Michel Rivard**, maire, Beauport

* a remplacé M. Yvon Vézina comme vice-président en juin
** a remplacé M. Yvon Vézina comme membre en juin

Assis M. Marcel Pageau, président

De gauche à droite MM. Jean Pelletier, maire, Québec; Théo Genest, conseiller, Québec; Pierre Bernier, maire, Charlesbourg; Louis Marie Lavoix, maire, Sainte-Foy; André Forgues, conseiller, Québec; Michel Rivard, maire, Beauport.

# ADMINISTRATION



| | |
|---|---|
| **Directeur général** | Maurice Bergeron |
| **Secrétaire** | Me Denis Saint-Martin |
| **Trésorier** | Raynald Bédard |
| **Commissaire à l'évaluation** | André Saint-Arnaud |
| **Directeur du personnel (par intérim)** | Michel Quimper |
| **Directeur du Service de traitement des données** | Gilles Bélanger |
| **Directeur du Service de l'ingénierie** | Hervé Aubin |
| **Directeur du Service de l'aménagement du territoire** | Jean Guyard |
| **Directeur du Service de promotion industrielle** | Jacques Huot |
| **Directeur du Service du tourisme et des congrès** | Yves Chantal Gagnon |
| **Directeur du Service des communications** | Raymond Martin |

# LE TERRITOIRE

La Communauté urbaine de Québec est un organisme de gestion et de coordination de services à caractère régional desservant le territoire de quinze (15) municipalités sises sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Les limites du territoire de la Communauté s'étendent à l'est jusqu'à la municipalité de Boischatel, à l'ouest à celle de Saint-Augustin, au nord à celle de Lac Saint-Charles et au sud aux rives du fleuve.

Couvrant une superficie totale de 575 kilomètres carrés, le territoire de la CUQ est urbanisé sur une étendue de 104 kilomètres carrés. On y retrouve également 234 kilomètres de terrains forestiers et 104 voués à l'agriculture

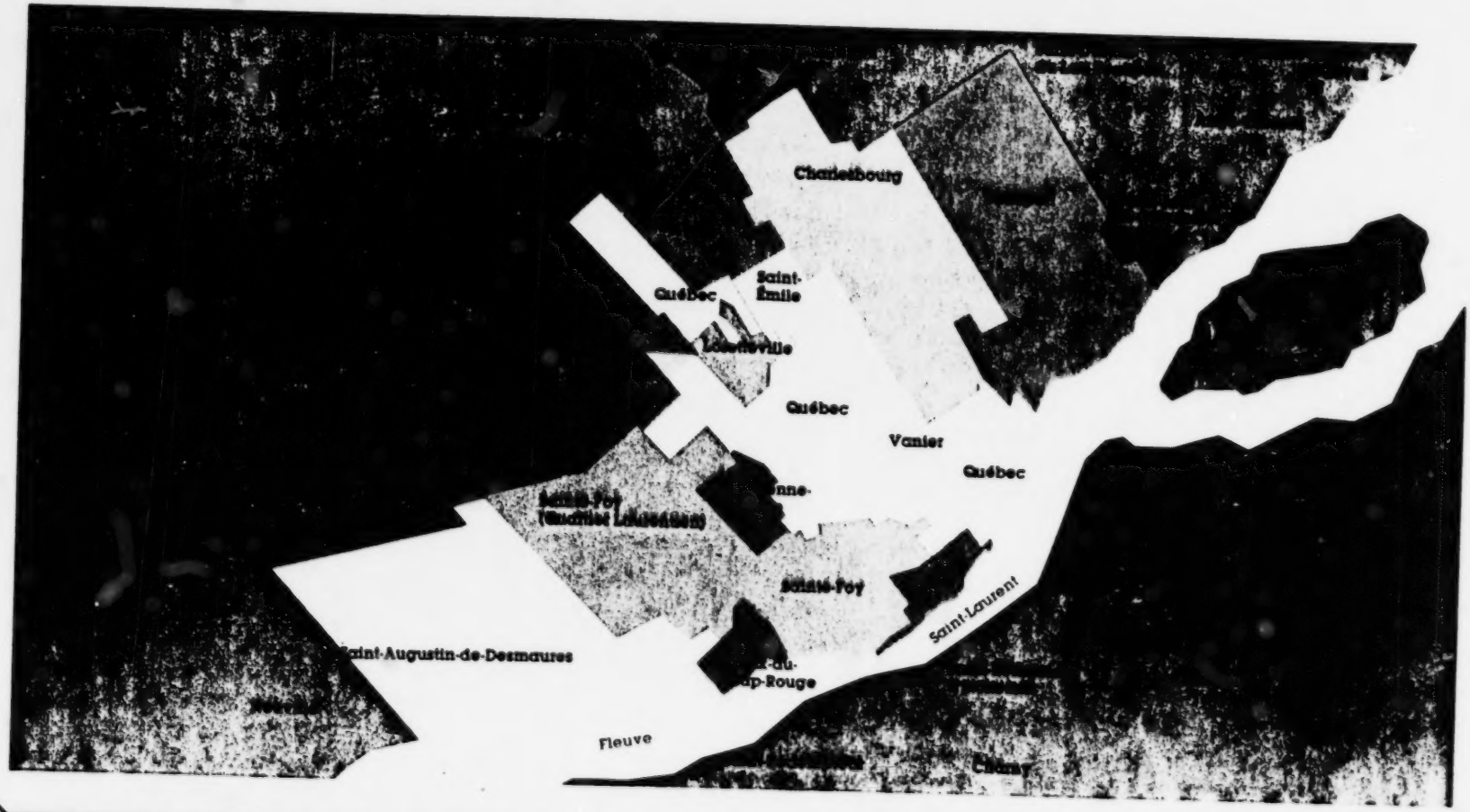

# POPULATION



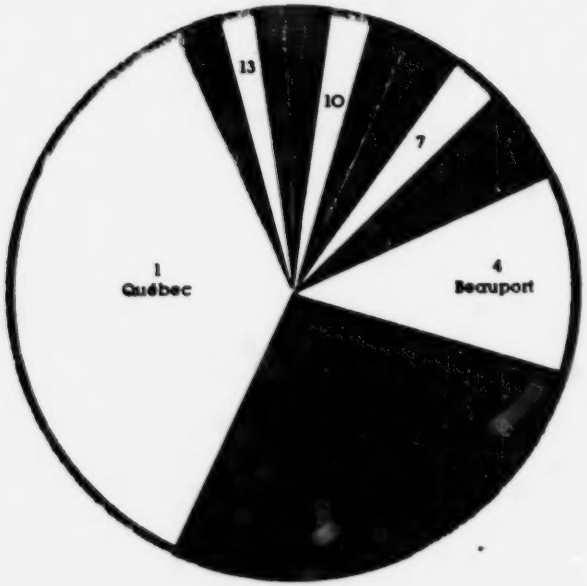


| | Municipalité | Population |
|---|---|---|
| 1 | Québec | 165,968 |
| 2 | Sainte-Foy | 68,883 |
| 3 | Charlesbourg | 68,326 |
| 4 | Beauport | 60,447 |
| 5 | Loretteville | 15,060 |
| 6 | Ancienne-Lorette | 12,935 |
| 7 | Sillery | 12,825 |
| 8 | Val-Bélair | 12,695 |
| 9 | Vanier | 10,725 |
| 10 | Saint-Félix-du-Cap-Rouge | 8,492 |
| 11 | Saint-Augustin-de-Desmaures | 7,401 |
| 12 | Lac Saint-Charles | 5,837 |
| 13 | Saint-Émile | 5,216 |
| | | **454,810** |
| 14 | Saint-Jean-de-Boischatel** | 3,345 |
| 15 | Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport* | 3,285 |
| | | **461,440** |

** Transport en commun
* Assainissement des eaux

Source: Ministère des Affaires municipales

# HISTORIQUE

La Communauté urbaine de Québec a été créée le 23 décembre 1969 par une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale (chapitre 83 des Lois du Québec 1969). Cette loi constituante a été modifiée de façon mineure depuis 1970 et amendée en profondeur par la loi 38 sanctionnée le 21 novembre 1978.

La loi 38 a modifié la composition des deux niveaux décisionnels de la CUQ, à savoir le Conseil et le Comité Exécutif. Elle a par ailleurs aboli le Bureau d'Assainissement des Eaux du Québec Métropolitain (BAEQM) et confié ses pouvoirs et obligations à la Communauté. La loi 38 a également précisé les pouvoirs de la CUQ en matière d'aménagement du territoire en abolissant la Commission d'aménagement. De plus, cette loi a modifié la composition et les pouvoirs de la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Québec de façon à assurer aux administrateurs municipaux élus un meilleur contrôle sur les activités, l'administration de cette Commission et la planification du réseau de transport en commun.

# STRUCTURES



La Communauté urbaine de Québec est administrée par pouvoir délégué. Les contribuables n'élisent pas directement les administrateurs de la CUQ, mais en élisant leur maire et conseillers municipaux, ils savent que ces derniers sont susceptibles de devenir administrateurs de la Communauté urbaine de Québec et de sa Commission de transport. Il existe deux niveaux décisionnels à la CUQ. Le Conseil et le Comité exécutif, tous deux dirigés par un président unique.

## Le Conseil

Le Conseil qui détient le pouvoir législatif est formé de 34 membres. Tous les citoyens y sont représentés puisque chaque tranche de quinze mille (15 000) de population donne droit à un représentant au Conseil. Ainsi, suite au décret de décembre 1982 la ville de Québec compte onze représentants; Sainte-Foy, quatre, Charlesbourg, quatre; Beauport, quatre. Les autres municipalités ne comptant pas 15 000 de population sont représentées par leur maire.

C'est au Conseil que sont débattus les questions, les problèmes d'envergure régionale. C'est le Conseil qui approuve, rejette, amende ou retourne au Comité exécutif pour études supplémentaires ou modifications les projets de règlement et les recommandations proposés par le Comité exécutif.

Le Conseil peut constituer des commissions permanentes ou spéciales composées de membres du Conseil pour l'exercice d'un mandat spécifique ou pour agir à titre d'agent de liaison entre un service et les instances décisionnelles.

## Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est responsable de l'administration des affaires courantes de la CUQ. Les décisions y sont prises à la majorité des voix, chacun des sept membres y compris le président de la Communauté, ayant une voix. Avec le concours des employés cadres et des chefs de services, les membres du Comité exécutif préparent le travail à être soumis au Conseil. C'est le Comité exécutif qui oriente, planifie, dirige le travail effectué à la CUQ. Il veille à ce que la loi constituante de la Communauté, les règlements et les décisions prises par le Conseil, ainsi que les contrats entre la CUQ et les tiers soient observés et exécutés. Les maires des quatre grandes villes, soit Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport sont ex-officio membres du Comité exécutif. Québec, en raison de son importance démographique, y délègue un second représentant et les deux autres membres sont élus par les membres du Conseil dont ils doivent obligatoirement faire partie.

# POUVOIRS DE LA CUQ

**La CUQ a sur son territoire juridiction sur les matières suivantes:**

- L'évaluation des biens immobiliers
- Le recensement (non exercée)
- La facturation et l'envoi des comptes de taxes pour les municipalités
- La promotion touristique
- L'établissement de fonds industriels et la promotion industrielle
- L'uniformisation de la réglementation de la circulation, la synchronisation sur les grandes voies de communications et les rues intermunicipales (non exercée)
- L'élaboration des normes minimales en matière de construction
- La disposition des ordures
- L'assainissement des eaux ainsi que la construction et l'entretien des égouts collecteurs, des stations de pompage et des usines d'épuration des eaux

**De plus, la Communauté peut par règlement adopté à la majorité des deux tiers des voix, lors d'une assemblée spéciale du Conseil convoquée à cette fin, décréter qu'elle a compétence sur les matières suivantes:**

- L'établissement de systèmes intermunicipaux d'eau potable
- Les loisirs à caractère intermunicipal, y compris l'établissement de parcs et de pistes cyclables intermunicipaux
- La construction de logements à loyer modique
- Toute autre matière relevant de la compétence des municipalités

**La Communauté travaille aussi présentement à la confection d'un schéma d'aménagement de son territoire comprenant:**

- Les affectations du sol et les densités approximatives d'occupation
- Le tracé approximatif des principales voies de circulation
- La nature, l'emplacement et le tracé approximatif des services d'utilité publique
- Les normes de lotissement
- Les phases approximatives d'expansion urbaine

# ORGANISME CONNEXE



La Commission de Transport de la Communauté urbaine est une corporation publique dont le Conseil d'administration est formé de six membres dont cinq élus municipaux choisis parmi les membres du Conseil de la CUQ.

La CTCUQ est de plus rattachée à la CUQ par des liens juridiques et financiers. Ainsi, le Conseil de la Communauté approuve et peut modifier le budget. La Commission doit de plus obtenir l'approbation du Conseil de la CUQ pour établir des tarifs pour le transport des usagers, pour modifier, mettre sur pied ou abolir des circuits, changer le parcours des circuits, exécuter des virements de fonds, contracter des emprunts. Les déficits d'exploitation de la CTCUQ sont à la charge des municipalités dont le territoire est desservi par le réseau de transport en commun de la Commission.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CTCUQ

### Président

**M. Léonce Bouchard**, conseiller, Québec

### Vice-président

**M. Gilles Carignan**, conseiller, Sainte-Foy*

### Membres

**MM. Marcel Pageau**, maire, Ancienne Lorette et président de la CUQ
**Gérard Marcotte**, conseiller, Québec
**Michel Rivard**, maire, Beauport**
**Liguori Hinse**, directeur général, CTCUQ

* a remplacé M. Charles H. Blais, maire, Sillery, comme vice-président en décembre
** a remplacé M. Charles H. Blais, maire, Sillery, comme membre en décembre

SERVICES

# ÉVALUATION

La Communauté urbaine de Québec a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des corporations municipales qui en font partie. De ce fait, son Service d'évaluation est responsable de la révision annuelle et de la mise à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités du territoire de la CUQ, ainsi que de la préparation et de la mise à jour des rôles de la valeur locative des municipalités qui en font la demande.

Les rôles d'évaluation sont déposés par le commissaire à l'évaluation entre le 15 août et le 15 septembre, tel que prescrit par la Loi sur la fiscalité municipale. Ils servent de base à l'imposition de toute taxe foncière, à la répartition des coûts et dépenses de la Communauté, à la détermination des en lieu de taxes et de certaines subventions gouvernementales. De plus, ils permettent d'assurer aux municipalités un meilleur crédit et un plus grand pouvoir d'emprunt.

Selon la Loi, les immeubles portés au rôle y sont inscrits par unité d'évaluation. Le rôle indique la valeur de chaque unité sur la base de sa valeur réelle. Les valeurs inscrites au rôle doivent, à l'égard de l'ensemble des unités d'évaluation qui y sont inscrites, représenter une même proportion de la valeur réelle de cet ensemble. D'autre part, la valeur réelle qui sert de base à celle inscrite au rôle est la valeur d'échange de l'unité d'évaluation telle qu'elle existe au moment où elle est évaluée, mais en tenant compte des conditions du marché au 1er janvier précédant le dépôt du rôle.

## Rôles fonciers

Le Service d'évaluation a confectionné au cours de 1982, cinq nouveaux rôles normalisés ou de nouvelle génération faits conformément au règlement numéro 1 et en vertu de l'ordonnance émise par le ministre des Affaires municipales le 15 avril 1977 (Sauf que la matrice de la ville de Charlesbourg n'est pas encore complétée).

Ces rôles d'évaluation normalisés ou de nouvelle génération ont été préparés pour les municipalités d'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Charlesbourg, Loretteville et Vanier. Ils viennent s'ajouter à ceux de Saint-Émile et de Lac Saint-Charles qui ont été déposés en 1981.

Quant aux autres corporations municipales pour lesquelles un rôle de nouvelle génération n'a pas encore été confectionné, soit: Beauport, Québec, Sillery, Saint-Augustin, Sainte-Foy et Val-Bélair, le Service d'évaluation a procédé par la méthode de redressement. Par méthode de redressement, on entend que l'évaluateur a inscrit de nouvelles valeurs à l'ensemble des propriétés en redressant les rôles au moyen d'un facteur global ou par catégorie ou par zone, ou même pour chaque immeuble pris individuellement.

Lors du dépôt des rôles d'évaluation en 1982, l'évaluation totale pour l'ensemble des municipalités constituantes de la CUQ s'élevait à 9,7 milliards de dollars dont 7,0 milliards imposables et 2,7 milliards exempts. Il s'agit là d'une augmentation d'environ 12% par rapport à l'année précédente.

Au cours de cette même année, dans le cadre de la mise à jour des rôles d'évaluation foncière, le Service a émis 29 219 certificats d'évaluation qui ont entraîné des modifications totalisant 220 113 139$ de plus que la somme totale des treize rôles fonciers au dépôt des rôles.

Le tableau suivant donne l'évolution des rôles fonciers depuis 1972.

# ÉVALUATION



## Nombre et valeur des immeubles imposables ou exempts

| Année | Nombre | Valeur $ | Augmentation % |
|---|---|---|---|
| 1972 | 82 544 | 2 672 403 880 | — |
| 1973 | 88 033 | 3 047 610 378 | 14 |
| 1974 | 91 329 | 3 376 284 382 | 11 |
| 1975 | 95 429 | 3 999 440 256 | 18 |
| 1976 | 96 961 | 5 012 642 760 | 25 |
| 1977 | 100 608 | 5 166 743 354 | 3 |
| 1978 | 104 425 | 5 370 021 951 | 4 |
| 1979 | 108 068 | 5 684 050 804 | 6 |
| 1980 | 109 022 | 8 329 947 147 | 46 |
| 1981 | 109 471 | 8 703 107 154 | 4 |
| 1982 | 110 046 | 9 747 714 589 | 12 |

N.B. Valeurs au dépôt des rôles

## Rôles locatifs

En plus des rôles d'évaluation servant à l'imposition des taxes foncières, le Service d'évaluation a préparé des rôles de valeur locative pour douze municipalités membres de la CUQ. Seule la municipalité de Saint-Émile ne s'est pas prévalue de ce droit. La valeur totale de ces rôles locatifs s'élève à 214 916 899$. De plus, la tenue à jour de ces rôles utilisés pour l'établissement de la taxe d'affaires a nécessité la production de 8 325 certificats d'évaluation. Ces modifications aux dits rôles représentent une augmentation de 11 905 634$ pour l'ensemble des rôles locatifs confectionnés par le Service.

Le tableau suivant donne la valeur locative totale ainsi que le pourcentage d'augmentation depuis 1977.

## Rôles de la valeur locative

| Année | Valeur $ | Augmentation % |
|---|---|---|
| 1977 | 107 968 238 | — |
| 1978 | 126 802 939 | 17 |
| 1979 | 141 238 128 | 11 |
| 1980 | 147 675 102 | 4 |
| 1981 | 193 692 480 | 31 |
| 1982 | 214 916 899 | 11 |

N.B. Valeurs au dépôt des rôles

## Bureau de révision

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription aux rôles d'évaluation relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut formuler une plainte à ce sujet et en saisir le Bureau de révision. En ce qui a trait aux entrées aux rôles qui ont fait l'objet d'une plainte devant le Bureau de révision en 1982, le Service a dû réviser 2 964 dossiers afin de justifier et défendre les valeurs assignées dans les rôles d'évaluation, tant fonciers que locatifs.

# ÉVALUATION

## Nombre et valeurs des immeubles imposables et exempts — 1982

| Municipalité | Nombre | Imposable $ | Exempt $ | Total $ |
|---|---|---|---|---|
| ANCIENNE-LORETTE | 3 889 | 179 193 257 | 23 642 813 | 202 836 070 |
| BEAUPORT | 15 431 | 714 088 581 | 292 589 397 | 1 006 677 978 |
| CAP-ROUGE | 3 639 | 183 187 630 | 15 169 051 | 198 356 681 |
| CHARLESBOURG | 17 592 | 955 533 877 | 152 865 848 | 1 108 399 725 |
| LAC ST-CHARLES | 3 344 | 72 642 736 | 3 104 334 | 75 747 070 |
| LORETTEVILLE | 3 764 | 171 120 830 | 38 191 785 | 209 312 615 |
| QUÉBEC | 30 622 | 2 466 197 139 | 1 181 196 649 | 3 647 393 788 |
| SILLERY | 3 198 | 329 208 680 | 259 424 160 | 588 632 840 |
| ST-AUGUSTIN | 3 872 | 143 488 412 | 68 817 504 | 212 305 916 |
| ST-ÉMILE | 2 313 | 63 894 572 | 4 960 688 | 68 855 260 |
| STE-FOY | 14 681 | 1 511 657 897 | 586 130 887 | 2 097 788 784 |
| VAL BÉLAIR | 5 903 | 124 206 576 | 11 493 276 | 135 699 852 |
| VANIER | 1 798 | 154 213 870 | 41 494 140 | 195 708 010 |
| **Total** | **110 046** | **7 068 634 057** | **2 679 080 532** | **9 747 714 589** |

N.B. Statistiques au dépôt des rôles

## Valeurs des immeubles par catégorie — 1981

| Municipalités | 1 logement $ | 2 logements $ | 3 logements $ | Résidentiel (autres $) | Lots vacants $ | Catégories (autres $) | Total $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ANCIENNE-LORETTE | 131 673 300 | 9 358 900 | 2 346 500 | 9 852 700 | 11 294 000 | 38 310 670 | 202 836 070 |
| BEAUPORT | 406 265 450 | 69 925 600 | 20 237 800 | 89 865 900 | 45 760 068 | 374 623 160 | 1 006 677 978 |
| CAP-ROUGE | 156 901 785 | 4 590 300 | 45 500 | 2 220 000 | 16 752 186 | 17 846 910 | 198 356 681 |
| CHARLESBOURG | 636 051 241 | 54 548 200 | 11 498 500 | 124 306 000 | 48 992 784 | 233 003 000 | 1 108 399 725 |
| LAC ST-CHARLES | 55 283 050 | 3 138 300 | 239 500 | 1 338 500 | 7 395 320 | 8 352 400 | 75 747 070 |
| LORETTEVILLE | 120 162 000 | 14 156 530 | 3 441 800 | 20 183 120 | 6 361 985 | 45 007 180 | 209 312 615 |
| QUÉBEC | 637 526 488 | 176 152 350 | 144 516 100 | 600 283 830 | 157 622 610 | 1 931 292 410 | 3 647 393 788 |
| SILLERY | 210 099 100 | 16 408 200 | 6 338 000 | 25 838 700 | 10 765 340 | 319 183 500 | 588 632 840 |
| ST-AUGUSTIN | 100 282 028 | 4 102 899 | 372 000 | 2 526 000 | 18 570 179 | 86 452 810 | 212 305 916 |
| ST-ÉMILE | 49 735 100 | 4 572 500 | 486 600 | 423 700 | 4 443 060 | 9 194 300 | 68 855 260 |
| STE-FOY | 648 383 820 | 41 306 452 | 14 668 000 | 309 321 500 | 116 917 282 | 967 191 730 | 2 097 788 784 |
| VAL BÉLAIR | 97 395 227 | 6 465 100 | 858 800 | 3 740 300 | 8 793 465 | 18 446 960 | 135 699 852 |
| VANIER | 27 039 800 | 16 438 400 | 9 449 800 | 30 172 000 | 13 378 510 | 99 229 500 | 195 708 010 |
| **Total** | **3 276 798 389** | **421 163 731** | **214 498 900** | **1 220 072 250** | **467 046 789** | **4 148 134 530** | **9 747 714 589** |

# TRAITEMENT DES DONNÉES



À partir des informations recueillies par l'Évaluation, le Service de traitement des données prépare les rôles de perception des taxes foncières, locatives et d'affaires pour les municipalités.

Il confectionne les comptes de taxes suivant les directives et selon les taux fixés par les municipalités, et suit le cheminement du paiement de ces comptes.

De plus, pour l'ensemble des municipalités ou seulement pour certaines, le Service de l'informatique effectue d'autres tâches administratives telles la mécanisation des payes, la confection de listes électorales, la compilation de statistiques sur les accidents et les infractions aux règlements de circulation, etc.

Le Service de traitement des données est composé de trois divisions ayant chacune un rôle précis à jouer. Ce sont les divisions Développement, Normes et Techniques et la division Production.

## Division Développement

La division Développement a pour fonctions principales, l'entretien, l'amélioration, l'optimisation des applications existantes ainsi que le développement de nouveaux systèmes. La division doit de plus répondre à de nombreuses demandes de travaux spéciaux faites par les différents usagers.

En 1982, la division a connu une diminution de 17% dans les heures de travail. Cette diminution s'explique en partie par le fait que le principal usager, le Service d'Évaluation a pour sa part exigé 20% moins d'heures de travail.

Entre autres réalisations, la division Développement a procédé à l'implantation d'un système de contrôle financier au Service de la trésorerie de la CUQ, à l'émission des comptes de taxes foncières et d'affaires 1982, etc.

## Division Normes et Techniques

La division Normes et Techniques est responsable d'assurer le bon fonctionnement de l'ordinateur et de son réseau de télécommunications. Cette division supporte aussi les deux autres divisions du Service ainsi que les services informatiques usagers.

Les principales réalisations de la division au cours de l'année sont: la création d'une deuxième banque de données du système intégré pour améliorer la productivité, la réorganisation de l'espace sur disque pour une meilleure répartition des fichiers, l'ajout de trois partitions additionnelles dans l'ordinateur dans le but d'augmenter la charge possible de l'équipement, etc.

## Division Production

La division Production a pour mandat d'assurer le déroulement de toutes les productions selon les échéanciers établis.

En 1982, l'acquisition des données des différents systèmes en usage à la CUQ a été complétée à 100% par les divers usagers, ce qui a eu pour conséquence la disparition de la section Saisie des données de la division. Plusieurs travaux sont maintenant contrôlés à distance par certains usagers comme les villes de Beauport et de Charlesbourg ou le Service d'évaluation de la CUQ.

De plus, au cours de 1982, près de 161 067 documents ont été entrés sur écrans cathodiques. Quant à la production proprement dite, il y a eu 496 productions mensuelles auxquelles viennent s'ajouter 3 354 autres productions (quotidiennes, hebdomadaires, sur demande).

# INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie est responsable de:

- La gestion et l'opération de l'usine d'incinération des déchets solides provenant de l'ensemble des municipalités membres de la Communauté.
- La gestion et l'opération des ouvrages régionaux d'assainissement des eaux.
- La gestion et l'opération des services municipaux installés dans les deux parcs industriels métropolitains situés à Beauport et à Saint-Augustin.
- L'administration du règlement de zonage et de construction relatif aux parcs industriels ainsi que de l'émission des permis de construction demandés par les industriels.
- Les travaux d'arpentage relatifs aux propriétés de la Communauté.
- La confection et la mise à jour des matrices graphiques des municipalités membres de la CUQ.
- L'étude de tous les projets d'aqueduc et d'égout des municipalités de la CUQ.

## Centre de récupération

Cette usine, mise en opération en 1974, reçoit toutes les ordures ménagères recueillies sur le territoire de la Communauté et à partir de leur incinération, produit de la vapeur qui, en vertu d'un contrat à long terme, est livrée à la Papeterie Reed. Depuis octobre 1981, elle est exploitée par une entreprise spécialisée, Montenay Inc.

Voici les principales statistiques relatives aux opérations de l'année 1982.

| | |
|---|---|
| **Déchets incinérés** | 202 506 tonnes métriques |
| **Autre combustible utilisé** | 500 783 litres de mazout |
| **Eau utilisée** | 496 212 mètres cubes |
| **Électricité consommée** | 9 972 000 kw/h |
| **Vapeur produite** | 554 124 tonnes métriques |
| **Vapeur vendue** | 415 638 tonnes métriques |
| **Résidus de l'incinération** | 68 717 tonnes métriques |

Au cours des mois de février, mars et avril, les quantités de déchets reçus ont été insuffisantes pour répondre aux besoins en vapeur de la compagnie Reed, ce qui a contraint la Communauté à utiliser du pétrole lourd pour suppléer à ce manque.

## Assainissement des eaux

### Investissements

Poursuivant la réalisation du programme inscrit à l'entente intervenue avec le ministère de l'Environnement du Québec en mars 1981, le Service a en 1982:

- complété la construction d'un nouveau tronçon d'intercepteur dans la ville de l'Ancienne-Lorette. Ce projet a nécessité des déboursés de plus de 600 000$.
- complété l'étude conduisant au choix du site de l'usine d'épuration ouest. Ce choix a été fait par le Conseil en décembre 1982.
- entrepris l'étude relative au site de l'usine d'épuration est. Cette expertise sera complétée au cours de 1983.
- achevé la détermination des effets sur le fleuve Saint-Laurent de la diffusion des eaux usées du territoire de la CUQ. Les conclusions de cette étude devrait être connues au début de 1983.
- poursuivi le travail conduisant au choix des appareils destinés à mesurer les quantités d'eaux déversées dans les ouvrages régionaux par chaque municipalité participante. Après avoir procédé à un appel d'offres, le Service a sélectionné deux fournisseurs et convenu avec eux de mettre leurs appareils à l'essai durant une période pouvant atteindre six mois. Cette opération doit se terminer au milieu de 1983 et le Service procédera ensuite au choix définitif. Il ne restera ensuite qu'à installer l'appareillage choisi sur l'ensemble du réseau.

Au cours de 1982, l'Ingénierie a aussi poursuivi la préparation des plans et devis des différents tronçons de l'intercepteur sud, c'est-à-dire celui destiné à collecter les eaux usées d'une faible partie de la ville de Québec, du territoire de la ville de Sillery et d'une partie importante de celui de Sainte-Foy. La construction de cet intercepteur qui démarrera en 1983 devrait durer trois ans.

## Opération

Le réseau régional d'égout sanitaire comprend plus de 125 kilomètres de conduites et est émaillé de 17 postes de relèvement de différentes capacités et de plusieurs chambres de régulation. Alors que le réseau proprement dit est sous la surveillance du Service, les ouvrages de régulation et de relèvement ont été confiés à une entreprise spécialisée en vertu d'un contrat d'une durée de cinq ans. Le contrat actuel se termine en 1985.

# INGÉNIERIE



## Parcs industriels

Dans chacun de ses deux parcs, la Communauté construit elle-même toutes les infrastructures municipales tels les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que le réseau routier. Cependant, ce mobilier urbain est rattaché à celui de la municipalité et lui est tributaire sauf qu'à Saint-Augustin, l'eau potable qui est fournie par la ville de Sainte-Foy passe par le système d'aqueduc du parc qui alimente ensuite la municipalité.

À Beauport, le parc industriel est situé en plein centre du territoire de la ville et dépend donc entièrement de celle-ci pour tous les services.

### Parc Saint-Augustin

| | |
|---|---|
| Superficie | 414 hectares |
| Superficie occupée par des entreprises | 97 hectares |
| Longueur des rues | 8 kilomètres |
| Longueur des conduites d'aqueduc | 10 kilomètres de 250 mm à 400 mm |
| Longueur des conduites d'égout domestique | 8 kilomètres de 250 mm à 530 mm |
| Longueur des conduites d'égout pluvial | 8 kilomètres de 380 mm à 2 130 mm |
| Longueur des voies ferrées | 3,2 kilomètres |
| Nombre d'entreprises | 26 |
| Évaluation totale des entreprises | 15 500 000$ |
| Consommation en eau potable | 581 482 mètres cubes |
| Parc | 241 026 mètres cubes |
| Municipalité | 340 456 mètres cubes |

### Parc Beauport

| | |
|---|---|
| Superficie | 33 hectares |
| Superficie occupée par des entreprises | 8 hectares |
| Longueur des rues | 1 kilomètre |
| Nombre d'entreprises | 4 |
| Évaluation totale | 825 000$ |

## Permis de construction

Dans le parc de Saint-Augustin, un permis pour un agrandissement au montant de 360 000$ et un permis pour l'installation d'une enseigne ont été accordés au cours de l'année.

## Matrices graphiques

Au cours de l'année 1982, les firmes d'arpenteurs-géomètres auxquelles la Communauté avait l'année précédente confié la confection des matrices graphiques ont toutes remis leur travail. Ces matrices ont par la suite été remises au Service d'évaluation après vérification. L'Évaluation possède maintenant les matrices graphiques de toutes les municipalités du territoire moins celle de Sainte-Foy qui sera disponible en juin 1983. Fait à signaler, cette dernière est produite par graphisme numérique. Une expérience qui pourrait possiblement conduire à l'informatisation des matrices des autres municipalités et que ce soit le point de départ de l'implantation, dans chacune, d'un système intégré de gestion municipale à référence spatiale.

## Projets municipaux d'aqueduc

En 1982, les municipalités n'ont fait état de projets d'aqueduc et d'égout que pour une valeur de 12,7 millions soit près de la moitié moins qu'en 1981, ce qui traduit bien le net ralentissement de la construction dans la région.

# TOURISME ET CONGRÈS

Le Service du tourisme et des congrès a pour principales responsabilités la promotion et l'accueil touristiques sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

## Bilan

Si avec le retour de la promotion touristique sous la responsabilité de la CUQ, 1981 fut qualifiée comme une année «d'envol», il faut conclure que le Service en 1982 a atteint sa vitesse de croisière.

Certains objectifs ont en effet été réalisés grâce à l'engagement d'un responsable du Centre de renseignements touristiques et la mutation d'un membre de l'équipe du Service à la publicité et à la rédaction.

D'autre part, le Service a mis sur pied différents programmes mettant particulièrement l'emphase sur:

- La promotion touristique faite en collaboration avec les intervenants touristiques régionaux lors d'expositions nationales ou internationales importantes.
- L'accueil de générateurs de flux touristique.
- Les rapports de commentaires des touristes qui visitent la région.
- La sensibilisation de la population tant régionale qu'extérieure à la CUQ, aux activités touristiques et aux services offerts gracieusement à la clientèle.

## Promotion touristique et de congrès

Parmi les nombreux événements (congrès, expositions, «marketplace») auxquels le personnel du Service a participé tant au Canada qu'à l'extérieur, trois retiennent plus particulièrement l'attention. Ces efforts de promotion furent faits avec la collaboration des intervenants touristiques de la région et avec une présentation conçue en fonction d'un thème caractéristique au Québec-Métro. Ainsi en mai, «Rendez-vous Canada» à Calgary mettait l'accent sur les Nordiques de Québec.

Le congrès de l'«American Society of Association Executive» en août à Chicago, servait à la promotion du Carnaval de Québec avec la participation de Bonhomme Carnaval. L'«Incentive Travel and Meeting Executive Show» qui s'est tenu à Chicago en octobre présentait Québec 1534-1984. Un constructeur de voilier miniature de Saint-Jean-Port-Joli était sur place à cette occasion pour attirer la clientèle.

## Sensibilisation de la population

Afin de sensibiliser la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté à l'importance de l'industrie touristique régionale et aux attraits de la région, le Service a développé en cours d'année différents modes de diffusion de l'information, soit par:

- La distribution de communiqués de presse couvrant les activités du Service et ce en collaboration avec le Service des communications.
- L'envoi d'articles de fond (reportages touristiques) sur les attraits de la région; ces articles sont expédiés à quelque 150 journalistes spécialisés dans le domaine du tourisme au Canada et aux États-Unis.
- La publication d'un bulletin périodique (newsletter) sur les activités du Service; édité en versions anglaise et française, ce bulletin jouit d'une large distribution, parmi les intervenants du domaine touristique tels que journalistes, bureaux de tourisme et de congrès canadiens ou américains, les Délégations du Québec à l'étranger ainsi que les bureaux de l'Office de tourisme du gouvernement du Canada à travers le monde.

## Centre d'accueil touristique

Le nombre de touristes qui ont visité le centre de renseignements de la CUQ a légèrement diminué au cours de 1982. En effet, on enregistre 1 254 visiteurs de moins qu'en 1981.

Au chapitre des demandes par courrier, le Centre situé rue d'Auteuil à Québec note également une diminution de 1 578 demandes sur l'année précédente dont près de 560 en provenance des États-Unis.

## Rapports de commentaires

Afin d'améliorer la qualité du produit touristique en général et les services qui sont offerts en particulier, le Service du tourisme et des congrès a porté en 1982 une attention toute particulière aux commentaires des visiteurs. Ainsi tout commentaire positif ou négatif formulé de façon écrite ou orale reçu au Centre d'accueil faisait l'objet d'une lettre personnelle. Certains griefs ont été acheminés à des organismes susceptibles d'intervenir de façon concrète, tandis que d'autres ont été réglés par l'intermédiaire de notre service.

# TOURISME ET CONGRÈS



## Documentation

En plus d'avoir modifié certaines de ses publications, le Service a réalisé un nouveau dépliant qui ne sera utilisé qu'à des fins de promotion. **Rendez-vous, la région de Québec** publié en français avec version anglaise est consacré aux nombreux attraits touristiques de Québec et ses environs ainsi qu'aux événements qui y attirent les visiteurs.

## Congrès tenus dans la région

Selon les rapports reçus au Service du tourisme et des congrès, la région a été l'hôte de 165 congrès au cours de 1982. Ces congrès ont eu le privilège de bénéficier des services de préposées à l'information itinérantes, de documentation touristique, d'aide technique pour la programmation de différentes activités sociales et touristiques. Certains organisateurs de congrès ont aussi utilisé la centrale d'hébergement offerte par le Service.

## Carnaval de Québec — Comité de logement

Le Service a poursuivi en 1982 sont étroite collaboration avec les organisateurs du Carnaval de Québec en opérant à nouveau son comité de logement, mieux connu sous le vocable de «Comité de logement du Carnaval». Des milliers de visiteurs ont donc profité de cette aide technique lors de la 28e édition de cet événement annuel. De plus, le Centre d'accueil a ouvert ses portes aux touristes lors des deux longues fins de semaine du Carnaval afin de renseigner les visiteurs sur les différentes activités au programme officiel.

## Générateurs de flux touristique

Comparativement à 1981, année record pour la visite de générateurs de flux touristique, 1982 enregistre une augmentation de 335 de plus de ce type de visiteurs, ce qui démontre bien l'attrait indéniable de la région en tant que site idéal pour les touristes et les congressistes.

Les tableaux suivants donnent les catégories et la provenance de ces clients importants pour l'industrie touristique régionale.

| Catégories | Nombre |
|---|---|
| Agents de voyages | 536 |
| Organisateurs de congrès | 65 |
| Grossistes de voyages | 5 |
| Médias | 173 |
| Opérateurs de tours | 32 |
| V.I.P.'s | 83 |
| Organisateurs de voyages motivation | 24 |
| **Total** | **918** |

| Provenance | Nombre |
|---|---|
| Québec | 31 |
| Autres provinces | 50 |
| États-Unis | 579 |
| Mexique | 5 |
| Amérique du Sud | 44 |
| Europe | 130 |
| Afrique | 5 |
| Asie | 56 |
| Océanie | 18 |
| **Total** | **918** |

# PROMOTION INDUSTRIELLE

Le Service de promotion industrielle a comme principales tâches de faire à l'étranger la promotion de la région de Québec en matière d'infrastructures industrielles, de vendre des terrains dans les parcs industriels de la CUQ situés à Beauport et Saint-Augustin. Au niveau local, le Service peut aussi à l'occasion apporter un soutien administratif à des entreprises déjà implantées soit en leur indiquant où s'adresser pour une subvention, une aide technique, soit en faisant pour elles le suivi de certains travaux (aqueduc, égout, etc).

## Bilan

La crise économique qui a marqué l'année 1982 a eu ses répercussions, il va sans dire, également dans le secteur industriel. Les hauts taux d'intérêt et la baisse de la demande ont amené la plupart des industriels à reporter pour un futur indéterminé leurs projets d'implantation ou d'expansion.

Malgré cette conjoncture défavorable, l'équipe du service compte quelques réalisations au cours de 1982. Ainsi, dans le parc de Saint-Augustin, on peut mentionner la construction au coût de 4 792 000$ d'une bâtisse de 140 00 pieds carrés par la firme Michelin, créant 10 nouveaux emplois; l'agrandissement de l'usine de Granicor inc. de 12 000 pieds carrés supplémentaires et ce au coût de 1,5 million de dollars.

Divers autres dossiers importants ont également été traités comme la vente de Rodrigue Métal Ltée aux Arsenaux Canadiens ltée et la vente de terrains à Trans Québec & Maritimes et à Gaz Inter-Cité pour l'installation du terminus du gaz naturel dans le parc de Saint-Augustin.

Au parc de Beauport, le Service a travaillé à un échange de terrains avec Hydro-Québec, à l'installation de Franco Gallese inc. et à un dossier de vente pour la bâtisse de Boeuf Orléans inc.

De plus, l'équipe du Service en collaboration avec des industriels de la région, a entrepris des démarches et des études sur certains projets d'envergure comme un projet de fabrication métallique sur un emplacement de 1,5 million de pieds carrés dans le parc de Saint-Augustin, un projet d'avionnerie à Ste-Foy, un projet d'aluminerie à Lauzon et plus d'une vingtaine d'autres dossiers dont la plupart sont encore actifs et promettent des réalisations à court et à moyen termes.

## Publicité et renseignements

En prévision de la reprise économique prochaine, le Service a également investi des efforts au niveau d'une campagne publicitaire d'envergure pour la période 1982-83. Cette campagne vise à souligner l'arrivée du gaz naturel dans le parc de Saint-Augustin auprès des entreprises utilisatrices de cette forme d'énergie. D'ailleurs afin de répondre adéquatement aux nombreuses demandes que ne manquera pas de susciter cette campagne, on a procédé à la mise à jour des facteurs de localisation, du répertoire des entreprises régionales et de la photothèque. Par ailleurs même en 1982, le Service a eu à répondre à près de 600 demandes d'information et à distribuer plus de 3 000 documents.

## Autres activités

Le Service a également participé à de nombreuses activités orientées sur le développement économique régional notamment la préparation de la conférence économique de Sainte-Foy, le comité sur l'éducation des adultes et ainsi de suite.

Il a aussi participé, comme à chaque année, à une multitude d'activités à caractère promotionnel telles que la visite des parcs industriels, la rencontre d'une délégation allemande, les rencontres avec les conseillers économiques du Québec et du Canada à l'étranger. Rencontres qui ont d'ailleurs permis d'établir de précieux contacts avec des gens d'affaires susceptibles de contribuer un jour ou l'autre à la relance industrielle.

## Nouvelle stratégie

Finalement une des plus importantes activités du Service en 1982 a été de redéfinir son rôle de promoteur et d'établir une nouvelle philosophie et une nouvelle stratégie de promotion industrielle pour la CUQ. Cette étude ainsi que son plan d'action ont été soumis pour approbation à la direction de la Communauté au début de 1983.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le Service d'aménagement du territoire a comme responsabilité première la confection du schéma d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec.

## Bilan

Les principaux efforts du Service ont porté en 1982 sur la mise en forme finale du schéma d'aménagement et des études qui s'y rattachent. Par ailleurs, des dossiers sectoriels tels la toponymie, le patrimoine, etc, étaient également pris en charge.

## Schéma d'aménagement: la concertation

Deux réunions de concertation avec les élus de toutes les villes membres ont eu lieu au cours de l'année. Une première en février, a porté sur les scénarios de développement alors que la deuxième, tenue en mai, était consacrée aux pôles de développement et aux normes du schéma. Suite à cette dernière réunion, le Service a rencontré individuellement chaque Conseil de ville pour leur présenter spécifiquement les options, normes, etc, s'appliquant en propre à leur municipalité.

Par ailleurs, pour compléter le mandat qui leur avait été confié en 1981, les membres de la Commission consultative permanente du schéma d'aménagement ont déposé au Conseil de la Communauté, le bilan des audiences publiques tenues les 10, 11 et 12 mai 1981.

## Schéma d'aménagement: information

De façon à sensibiliser davantage tant les administrateurs élus que le public en général sur le schéma et ses études complémentaires, une série de conférences de presse a été donnée à partir de février. C'est ainsi que différents travaux ont été rendus publics entre autres sur les composantes du territoire comme l'agriculture, la forêt, les contraintes physiques, les potentiels patrimoniaux et sur les éléments structurants comme par exemple les centres commerciaux, les édifices à bureaux, les pôles d'activités, etc.

## Schéma d'aménagement: le projet

Suite aux réunions de concertation auprès de chaque Conseil de ville, un projet de schéma est déposé au Comité exécutif puis transmis à chaque Conseil de ville pour commentaires. Ce projet constitué d'un règlement d'environ 300 pages, comprend aussi un texte d'intentions et des cartes annexes.

Après avoir compilé les commentaires reçus de onze municipalités sur treize, le Service a participé à une réunion synthèse regroupant le Comité exécutif et les urbanistes municipaux et qui a permis de cerner davantage les objectifs régionaux ainsi que les pôles de développement qui devraient être retenus dans le schéma. Le Service a ensuite été mandaté pour proposer de concert avec les urbanistes, de nouvelles normes qui pourraient être prévues au schéma pour répondre aux objectifs précédemment nommés.

## Schéma d'aménagement: modifications à la loi de la CUQ

Au début de décembre, le législateur provincial déposait le projet de loi 92, assujettissant la Communauté à la loi 125 (loi sur l'aménagement et l'urbanisme). Des représentations furent faites afin de minimiser l'impact des modifications qui devaient être apportées au projet de schéma. Même si les amendements désirés furent apportés, un délai supplémentaire de neuf mois doit être envisagé pour procéder aux révisions et rendre le schéma conforme aux nouvelles exigences de la législation.

## Schéma d'aménagement: Contrôle intérimaire

En vigueur depuis janvier 1979, ce règlement de contrôle intérimaire (règlement 129) est suivi dans son application par le Service d'aménagement du territoire entre autres au niveau de l'émission des permis de construction et de lotissement. Ainsi en 1982, plus de 2 600 permis de lotissement ont été émis sous l'égide du règlement 129.

De plus, le Service a entrepris de concert avec les officiers municipaux de treize municipalités membres, une analyse exhaustive de tous les terrains vacants. Cet inventaire détaillé s'attache à identifier tous les terrains qui peuvent offrir un potentiel de développement à court, à moyen ou à long termes, au point de vue résidentiel. Les premiers bilans complétés jusqu'à maintenant permettent de conclure que plus de 50 000 logements pourraient être construits immédiatement, sans investissement majeur.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Dossiers sectoriels: toponymie

En vue de constituer une banque de noms pouvant être attribués à l'avenir aux nouvelles voies de circulation, le Service a entrepris en janvier 1982, un inventaire de tous les odonymes et champs sémantiques identifiant le réseau routier de la CUQ. Déposée en novembre, cette banque contient plus de 800 nouveaux noms. De plus, pour administrer et permettre la poursuite de ce dossier, un comité consultatif permanent de toponymie a été mis sur pied et regroupe des officiers des treize municipalités membres.

## Dossiers sectoriels: patrimoine

En été 1982, le ministère des Affaires culturelles signait avec la CUQ un protocole d'entente à l'effet de participer au financement de certaines études, inventaires et analyses sur les potentiels patrimoniaux localisés hors des quatre arrondissements historiques de la Communauté.

Une première étape de travail a consisté à développer des normes spéciales dans le schéma pour cadrer et protéger les ensembles patrimoniaux qui étaient initialement identifiés tels que l'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Loretteville, etc.

À l'automne, le Service pour enclencher le deuxième volet du protocole, initiait un projet à l'effet de promouvoir ces potentiels historiques par le biais d'itinéraires touristiques qui permettraient de faire connaître et apprécier davantage les différents ensembles et potentiels du territoire.

Ce projet d'itinéraires fut présenté et le principe adopté par les membres du Comité exécutif. Un cheminement de travail devrait permettre avec la collaboration du Service du tourisme et du Service des communications, d'inventorier ces différents circuits, et de préparer un guide touristique qui serait disponible à partir du mois de juin 1983.

# SECRÉTARIAT



Le secrétaire dirige le Service du secrétariat. Il est d'office directeur du contentieux. Il a la garde du sceau et des archives de la Communauté. Il doit s'assurer que les décisions du Conseil et du Comité exécutif sont dûment exécutées.

Il certifie comme authentique le contenu des documents et des copies émanant de la CUQ. Avec le président de la Communauté, il signe de plus tous les contrats impliquant la CUQ.

Il est aussi responsable de la publication de divers rapports ayant des incidences juridiques, tels que les amendements à la loi constituante de la Communauté proposés au cours de l'année par la CUQ en commission parlementaire, au ministère des Affaires municipales. Le secrétaire assiste à toutes les assemblées du Comité exécutif et du Conseil et doit préparer les documents à être soumis à ces assemblées. Il a aussi à rédiger les procès-verbaux de ces assemblées et à les authentifier par sa signature après approbation.

## Conseil

En 1982, le Conseil a tenu quatorze réunions au cours desquelles 108 résolutions ont été adoptées. Une douzaine de règlements de diverses teneurs ont également été approuvés.

## Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif se sont réunis à 49 reprises au cours de l'année et 787 résolutions ont été adoptées.

## Avis juridiques — Tribunaux

Le contentieux que dirige le secrétaire a la responsabilité de représenter la CUQ devant tous les tribunaux de juridiction civile et administrative et de donner de nombreux avis juridiques sur les questions soumises par le Comité exécutif ou les différents services de la CUQ. De plus, les avocats de ce service représentent la Communauté et les municipalités de son territoire devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière.

# PERSONNEL

Sous l'autorité du directeur général de la Communauté, le Service du personnel contrôle et supervise les activités relatives à la gestion du personnel de la CUQ, notamment en ce qui concerne son utilisation fonctionnelle et efficace. Ainsi, il est chargé de l'élaboration et de la mise en vigueur des normes applicables en matière de recrutement et d'avancement du personnel, d'administration des salaires, d'administration des assurances collectives, de relations de travail, de politiques et de pratiques administratives reliées à la gestion du personnel. Enfin, il conseille la direction quant à l'application de ces normes et sur tout sujet relié à la gestion du personnel.

## Effectifs

Au 31 décembre 1982, la Communauté urbaine comptait 193 employés réguliers permanents, 12 employés occasionnels et un employé régulier non-permanent pour un total de 206 (73 femmes et 133 hommes).

## Concours d'avancement et de recrutement

Le Service a procédé au cours de l'année à quatre concours internes pour combler des postes vacants. Cinq candidatures ont été soumises et une promotion a été accordée alors que deux recrutements sont allés à l'extérieur. Le quatrième concours est en suspens. Deux concours externes ont été ouverts sur lesquels 47 candidatures ont été soumises. Le s'est soldé par tout un engagement alors que le deuxième cas est présentement en suspens.

## Mouvements de main-d'oeuvre

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Démissions** | 5 | **Nominations** | 2 | **Suspension** | 1 |
| **Occasionnels** | 25 | **Mutations** | 2 | **Mises à pied** | 3 |
| **Étudiants** | 10 | **Affectations temporaires** | 7 | **Congédiements** | 2 |
| **Permanences** | 11 | **Rétrogradations** | 1 | | |
| **Promotions** | 3 | **Retraite** | 1 | | |

Aux statistiques qui précèdent, s'ajoutent certaines réalisations de l'équipe du Service du personnel au cours de 1982.

L'équipe du Service aura effectivement substitué aux anciennes fiches de notation et d'évaluation du rendement, une nouvelle formule d'appréciation du rendement, laquelle était pour la première fois utilisée en mai.

L'équipe aura aussi durant l'année finalisé un autre de ses projets, lequel visait à doter la Communauté urbaine d'une pochette d'accueil pour ses nouveaux employés. Dans un autre domaine, il est à souligner que l'année 1982 aura été une année à caractère prospectif puisque le Service aura eu l'occasion de remettre et d'expliquer à tous les employés de la CUQ, un document relatif à leur régime de retraite avec détails sur les cotisations versées pour chacun, la rente annuelle payable à la retraite pour service reconnu au 31 décembre 1981 et projection des prestations payables à la date prévue de retraite.

# COMMUNICATIONS



Le Service des communications centralise les secteurs d'activités se rattachant à l'information, aux relations publiques, à l'édition et à la publicité pour la CUQ en général et chacun de ses services en particulier. Il regroupe le personnel à l'information et à la transmission de celle-ci, à l'accueil au siège social, à la bibliothèque et aux messageries.

Il a la responsabilité des relations avec les médias d'information, de la publicité provinciale, nationale et internationale pour la promotion touristique et industrielle ainsi que la conception, la rédaction et l'impression de toutes les publications de la Communauté.

Ce Service coordonne aussi l'organisation matérielle, technique et documentaire de réunions, réceptions, expositions et autres événements spéciaux en plus de fournir un support logistique lors de congrès et activités à caractère régional. Il participe à la réalisation de projets promotionnels et publicitaires conjoints avec d'autres intervenants des secteurs socio-économiques de la région.

Le Service des communications assume aussi en partie le travail du secrétariat du président et exécute d'autres tâches que lui confient le Comité exécutif, le président, la direction générale et les services de la CUQ.

## Réalisations

Entre autres réalisations en 1982, le Service des communications a:

- rédigé et publié les quatre premiers numéros du journal interne Info-Com.
- participé et supervisé la publication dans les deux langues de deux numéros du journal du Service du tourisme et des congrès.
- préparé et participé à une série de conférences de presse portant sur le tourisme, les rôles d'évaluation ou certains aspects du schéma d'aménagement du territoire.
- Assuré le support logistique au groupe d'études sur l'avenir du Carnaval de Québec. Mandaté par le Comité exécutif, ce groupe de quatre personnes a remis un rapport contenant dix-sept recommandations après avoir reçu des mémoires et entendu divers intervenants en audiences publiques.
- publié le rapport annuel 1981.
- réédité son déliant **La CUQ, c'est quoi?**, expliquant le fonctionnement, les pouvoirs, les services de la Communauté urbaine de Québec.

En plus de répondre à plusieurs centaines de demandes de renseignements de la part du public, le personnel du Service a également collaboré à la réalisation de certaines impressions et rééditions de publications et participé à l'élaboration de campagnes publicitaires. Il a aussi effectué du travail de recherche, de rédaction et de correspondance pour le bureau du président.

## Bibliothèque

Le personnel affecté à la bilbiothèque a pour sa part catalogué et classifié 424 ouvrages. De plus près de 600 volumes et documents ont fait l'objet de prêt au cours de l'année sans compter la circulation de 126 publications périodiques (hebdomadaires, mensuels, etc). En plus de collaborer à la confection d'une revue de presse hebdomadaire, le personnel de la bibliothèque a aussi effectué du travail de pré-archivage de documents périmés.

# TRÉSORERIE

Les activités du Service de la trésorerie découlent des diverses compétences que la Communauté exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui la régissent. Son rôle fondamental consiste à contrôler et à comptabiliser les différentes transactions à caractère financier. De plus, le Trésorerie est responsable des approvisionnements pour l'ensemble de la Communauté.

## Comptabilisation des opérations

Au cours de 1982, le Service de la Trésorerie a procédé à l'informatisation de la comptabilité et du contrôle budgétaire. À partir de la comptabilisation des opérations, la Trésorerie fournit au Comité exécutif des rapports mensuels indiquant le niveau atteint des dépenses comparé aux prévisions budgétaires. De plus le Service voit au contrôle, à l'enregistrement et à la perception du revenu de la Communauté.

Étant donné que la loi de la Communauté prévoit que le trésorier doit certifier qu'il y a des fonds disponibles avant qu'une dépense ne soit effectuée, la responsabilité de l'enregistrement des dépenses et des engagements relatifs à tous les services de la Communauté relève de la Trésorerie. Cette responsabilité s'étend aussi aux dépenses en immobilisations de la Communauté.

La Trésorerie est responsable du paiement de la rémunération des employés de la CUQ, des avantages sociaux qui s'y rattachent et du contrôle de leurs fiches individuelles conformément aux diverses lois, règlements et convention collective en vigueur.

## Budget annuel d'opération

L'exercice financier de la Communauté débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le Service voit à la coordination des diverses prévisions budgétaires des services de la CUQ. Ces prévisions sont analysées et révisées par le Comité exécutif qui a la responsabilité de dresser les budgets d'opération. Ce projet de budget est ensuite déposé chez le secrétaire qui transmet à chaque municipalité membre et à chaque membre, au plus tard le 15 octobre, une copie du projet avec toutes les recommandations du Comité exécutif à ce sujet.

Le projet de budget est soumis au Conseil au plus tard le 15 novembre lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin. Le Conseil a jusqu'au 15 décembre pour l'adopter, sinon, il entre en vigueur automatiquement à compter de cette date. Lorsque le budget est adopté, le trésorier détermine les quotes-parts payables par les municipalités du territoire et par celles qui sont responsables des dépenses de l'assainissement des eaux. Ces quotes-parts sont calculées pour chaque municipalité concernée à partir du potentiel fiscal établi par le commissaire à l'évaluation.

Le budget de la Communauté pour l'année se terminant le 31 décembre 1982 comprend des dépenses totalisant 40,3 millions $ dont 15,2 millions seront affectés directement au service de la dette de la CUQ, 6,9 millions $ en paiement de transfert au service de la dette remboursable par certaines municipalités membres, 6,1 millions $ à l'incinération des déchets et l'assainissement des eaux, 5,2 millions $ à l'évaluation des propriétés sur le territoire de la CUQ et au traitement des données, 1,0 million $ à l'urbanisme et mise en valeur du territoire et 5,9 millions $ aux autres activités et dépenses de la CUQ.

Ces dépenses sont assumées en grande partie par les municipalités membres pour un montant de 22,6 millions $, par le gouvernement du Québec pour un montant de 3,3 millions $ dont 3,1 millions $ au titre du service de la dette en rapport avec les investissements effectués dans les projets d'assainissement des eaux, enfin un montant de 5,0 millions $ provient de l'entreprise privée pour la vente de vapeur que produit l'incinérateur régional et l'incinération des déchets provenant directement d'entreprises commerciales et industrielles.

# TRÉSORERIE



## Programme de dépenses en immobilisations

En vue de l'adoption d'un programme triennal de dépenses en immobilisations, la Trésorerie coordonne la compilation de ces dépenses prévues par les services concernés et prépare les prévisions de financement nécessaires.

Le programme triennal adopté pour les exercices financiers 1982-83-84 prévoyait lors de son adoption, des dépenses en immobilisations de l'ordre de 22,1 millions $ dont 5,1 pour 1982 et 8,7 millions $ pour 1983. Au-delà de 75% de ces dépenses seront consacrées à l'assainissement des eaux du territoire de la Communauté et pour lesquelles une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et la Communauté quant à leur financement.

## Financement à court et à long termes

La Trésorerie doit planifier les besoins de liquidité nécessaires afin de pourvoir au paiement des dépenses courantes ainsi que pour les dépenses d'immobilisations. Au cours de 1982, au niveau des financements à long terme, la CUQ a conclu deux protocoles de financement dont un au Canada et l'autre en Europe pour un montant total de 20 millions $ de dollars canadiens.

Le service de la dette sur les emprunts contractés à long terme est intégré au budget d'opération de la Communauté.

En plus, la Communauté peut avec l'autorisation de la Commission municipale de Québec, émettre et vendre, sous son nom, des obligations ou autres titres pour une ou plusieurs municipalités membres du territoire.

## États financiers

Le Service voit aussi à la préparation des états financiers de la CUQ afin de permettre aux vérificateurs de les examiner et de faire rapport selon la loi.

Ainsi pour l'exercice 1982, le revenu global de la Communauté a été de 40,4 millions de dollars et les dépenses se sont élevées à 39,3 $ millions, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 1,1 million de dollars qui sera affecté au budget 1984, à moins que le Conseil de la Communauté n'en autorise une utilisation différente.

## Régime de rentes des employés

La Trésorerie est responsable de la comptabilisation des opérations du Régime des rentes des employés de la Communauté ainsi que de la préparation des états financiers. De plus, conformément aux règlements régissant le fonctionnement du régime des rentes, le Service assure le contrôle et la perception des cotisations des employés et de l'employeur et participe à la gestion des placements du régime des rentes de la CUQ.

Ces placements sont effectués par un fiduciaire à partir d'une stratégie de placements recommandés par le comité de placements au Comité exécutif de la CUQ.

Au 31 décembre 1982, le régime avait un actif de 8,13 millions $ composé en majeure partie d'obligations d'organismes publics pour une somme de 4,2 millions $, le solde étant réparti entre des dépôts garantis, des hypothèques et des actions.

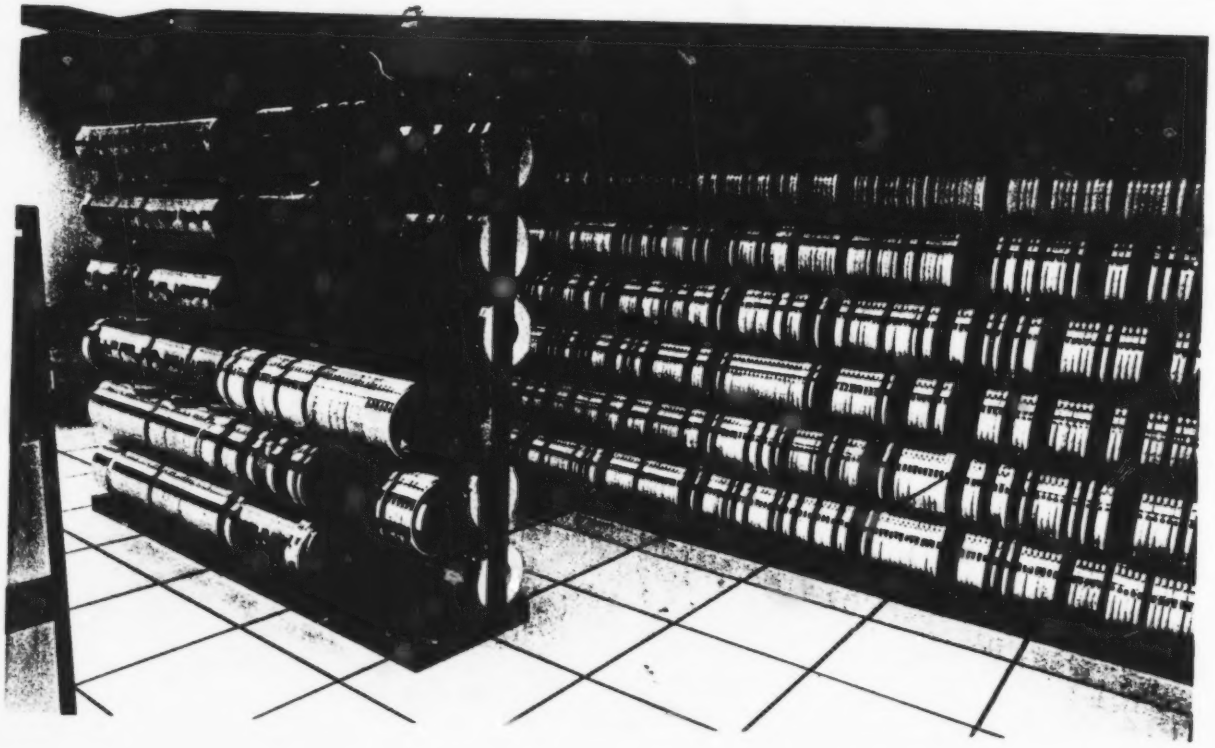

ÉTATS
FINANCIERS

# ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil,
Communauté urbaine de Québec

Nous avons vérifié les états financiers suivants de la Communauté urbaine de Québec et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

### Section des activités municipales

- Résultats du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
- Surplus disponible du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
- Bilans au 31 décembre 1982
  Fonds d'administration
  Fonds des Règlements d'emprunt en cours
- Actifs à long terme au 31 décembre 1982
- Dette à long terme au 31 décembre 1982
- Bilan du fonds d'amortissement au 31 décembre 1982

### Section des activités industrielles

- Résultats et surplus accumulé du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982
- Bilans au 31 décembre 1982
  Fonds d'administration
  Fonds des Règlements d'emprunt en cours
- Actifs à long terme au 31 décembre 1982
- Dette à long terme au 31 décembre 1982

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et d'après ce qu'indiquent les livres de la Communauté, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Communauté au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les pratiques comptables municipales généralement admises dans la province de Québec, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Québec, Qué.
le 1er mars 1983

**Charette, Fortier, Hawey & Cie**
**Touche Ross & Cie**

Comptables agréés

# ÉTATS FINANCIERS



## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Résultats du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

| Revenus | $ |
|---|---|
| Revenus de sources locales | |
| Contributions des municipalités | |
| Générale | 8 275 949 |
| Assainissement des eaux | 3 597 614 |
| Services rendus à des municipalités | 17 262 497 |
| Autres services rendus | 5 294 298 |
| | **34 430 358** |
| Compensation pour taxes — Parc industriel | 346 732 |
| Revenus de transfert — Subvention du Gouvernement du Québec (Note 2) | 3 214 675 |
| Autres revenus | 1 102 250 |
| Appropriation du surplus de l'exercice 1980 | 1 311 185 |
| | **40 405 200** |
| **Dépenses et engagements** | |
| Administration générale | 4 933 128 |
| Évaluation | 2 970 633 |
| Traitement des données | 2 166 310 |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire | 1 014 506 |
| Hygiène du milieu | 5 790 571 |
| Parc industriel Métropolitain de Québec | 794 982 |
| Frais de financement | 21 468 781 |
| Contribution au fonds d'administration de la section des activités industrielles | 161 597 |
| | **39 300 508** |
| **Excédent des revenus sur les dépenses** | **1 104 692** |

### Surplus disponible du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

| | $ |
|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 1 090 268 |
| **Moins** | |
| Surplus approprié au budget 1983 | (1 090 268) |
| **Plus** | |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | 1 104 692 |
| **Surplus disponible à la fin de l'exercice** | **1 104 692** |

# ÉTATS FINANCIERS

## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Bilans au 31 décembre 1982

**Actif**

| | Fonds d'administration $ | Fonds des Règlements d'emprunt en cours $ |
|---|---|---|
| Encaisse | 19 182 | – |
| Contributions à recevoir des municipalités | 286 664 | – |
| Comptes à recevoir | 2 584 721 | 145 423 |
| Dépôts à terme échus (Note 3) | 2 416 725 | – |
| Refinancement en cours | – | 3 749 855 |
| Refinancement en cours pour certaines municipalités membres | – | 3 827 845 |
| Règlements d'emprunt en cours | – | 37 609 394 |
| Dû par le fonds d'administration (Note 4) | – | 1 162 494 |
| Dû par la section des activités industrielles | 736 130 | – |
| | **6 043 422** | **46 495 011** |

**Passif**

| | Fonds d'administration $ | Fonds des règlements d'emprunt en cours $ |
|---|---|---|
| Dettes bancaires | 949 130 | 2 359 243 |
| Billet à payer | – | 7 421 400 |
| Comptes à payer et engagements | 1 736 838 | 380 768 |
| Dû au fonds des Règlements d'emprunt en cours (Note 4) | 1 162 494 | – |
| Montants affectés aux règlements d'emprunt en cours | – | 34 996 180 |
| Soldes disponibles sur règlements d'emprunt terminés | – | 1 337 420 |
| Surplus approprié au budget 1983 | 1 090 268 | – |
| Surplus disponible | 1 104 692 | – |
| | **6 043 422** | **46 495 011** |

# ÉTATS FINANCIERS



## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Actifs à long terme au 31 décembre 1982

| Actif | $ |
|---|---|
| Réseau régional d'interception des eaux usées | 79 147 428 |
| Centre de disposition des ordures | 27 818 845 |
| Infrastructure du Parc Industriel Métropolitain de Québec — St-Augustin | 6 572 801 |
| Organisation des services | 4 280 916 |
| Bâtisse sous bail emphytéotique et lien souterrain | 1 735 264 |
| | **119 555 254** |

| Mode de financement | $ |
|---|---|
| Actifs financés par | |
| Dette à long terme | 94 796 893 |
| Fonds d'administration | 1 618 103 |
| Subventions | 23 140 258 |
| | **119 555 254** |

### Dette à long terme au 31 décembre 1982

| Mode de remboursement | $ |
|---|---|
| Montants disponibles au fonds d'amortissement pour le remboursement des dettes à long terme pour | |
| l'ensemble de la communauté (Note 3) | 921 837 |
| des municipalités membres (Note 3) | 4 774 726 |
| | **5 696 563** |
| Montants de revenus à prévoir pour le remboursement des dettes à long terme à la charge | |
| de l'ensemble de la communauté | 93 665 247 |
| du Gouvernement du Québec | 23 711 601 |
| | **117 376 848** |
| des municipalités membres | 27 102 000 |
| | **144 478 484** |
| | **150 175 411** |

| Passif | $ |
|---|---|
| **Obligations** | |
| Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement | 28 801 104 |
| Office de Planification et de Développement du Québec | 9 064 864 |
| **Autres obligations** | |
| Remboursables en devises canadiennes | 92 615 500 |
| Remboursables en devises étrangères (Note 3) | 17 010 000 |
| | **109 625 500** |
| Emprunts remboursables à des municipalités membres | 2 683 943 |
| | **150 175 411** |

# ÉTATS FINANCIERS

## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Bilan du fonds d'amortissement au 31 décembre 1982

| Actif | $ |
|---|---|
| **Placements — au coût** | |
| **Dépôts à terme (Notes 3 et 5)** | **5 696 563** |

| Avoir du fonds | $ |
|---|---|
| Capital disponible pour le remboursement des dettes à long terme pour | |
| **l'ensemble de la Communauté (Note 3)** | 921 837 |
| **les municipalités membres (Note 3)** | 4 774 726 |
| | **5 696 563** |

# ÉTATS FINANCIERS



## SECTION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

### Résultats et surplus accumulé du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

| Revenus | $ |
|---|---|
| Contribution du fonds d'administration de la section des activités municipales | 161 597 |
| **Dépenses** | **$** |
| Frais d'arpentage et autres | 1 500 |
| Frais de financement | |
| Intérêts sur la dette à long terme | 256 401 |
| Rachat d'obligations | 26 000 |
| Intérêts sur emprunts temporaires | 75 500 |
| | 359 401 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (197 804) |
| Surplus accumulé au début | 197 804 |
| Surplus accumulé à la fin | – |

### Bilans au 31 décembre 1982

| Actif | Fonds d'administration $ | Fonds des Règlements d'emprunt en cours $ |
|---|---|---|
| Encaisse | – | 126 691 |
| Dû par le fonds des Règlements d'emprunt en cours | 606 385 | – |
| Règlements d'emprunt en cours | – | 1 280 085 |
| | **606 385** | **1 406 776** |
| **Passif** | **$** | **$** |
| Comptes à payer | 3 150 | 297 000 |
| Dû au fonds d'administration | – | 606 385 |
| Dû à la section des activités municipales | 603 235 | 132 895 |
| Montants affectés aux règlements d'emprunt en cours | – | 369 087 |
| Soldes disponibles sur règlements d'emprunt terminés | – | 1 409 |
| | **606 385** | **1 406 776** |

# ÉTATS FINANCIERS

## SECTION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

### Actifs à long terme au 31 décembre 1982

**Actif**

| | $ |
|---|---|
| **Terrains — Parc Industriel Métropolitain de Québec — St-Augustin** | **2 377 308** |

**Mode de financement**

| | $ |
|---|---|
| Actifs financés par | |
| **Obligations** | 2 140 504 |
| **Ventes de terrains** | 209 338 |
| **Fonds d'administration** | 27 466 |
| | **2 377 308** |

### Dette à long terme au 31 décembre 1982

**Mode de remboursement**

| | $ |
|---|---|
| **Montants de revenus à prévoir pour le remboursement des dettes à long terme à la charge de la Communauté** | **2 437 000** |

**Passif**

| | $ |
|---|---|
| **Obligations** | **2 437 000** |

# ÉTATS FINANCIERS

## Notes complémentaires 31 décembre 1982

### 1 Conventions comptables

La Communauté urbaine de Québec se conforme aux pratiques comptables municipales généralement admises dans la Province de Québec, lesquelles découlent principalement de la Loi et des normes de comptabilisation recommandées par le ministère des Affaires Municipales du Québec.

#### a. Répartition des dépenses

En vertu de la Loi de la Communauté urbaine de Québec, les dépenses de la Communauté, à l'exception de celles faisant l'objet d'une tarification telles que la disposition des ordures et le traitement des données, sont réparties en proportion du potentiel fiscal de chacune des municipalités mentionnées à l'annexe A de la Loi. En ce qui concerne les dettes relatives à l'assainissement des eaux, elles sont réparties en proportion du potentiel fiscal des municipalités mentionnées à l'annexe D de la Loi. Lorsque le surplus ou le déficit d'un exercice financier est déterminé, il doit être porté au plus tard aux revenus ou dépenses du budget de l'exercice financier suivant.

Quant au déficit de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, il est réparti en proportion du potentiel fiscal des municipalités mentionnées à l'annexe B de la Loi. Les opérations de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec de même que ses biens et dettes ne sont pas reflétés aux états financiers de la Communauté

#### b. Frais de financement

Les frais de financement imputés aux dépenses comprennent généralement

- les contributions au fonds d'amortissement.
- le capital et les intérêts échus sur la dette à long terme à l'exception des remboursements en capital effectués à même le fonds d'amortissement ou qui sont refinancés.
- les intérêts sur emprunts temporaires à l'exception de ceux découlant du financement des règlements d'emprunt.
- les pertes sur devises étrangères lorsqu'elles ne sont pas absorbées par un règlement d'emprunt

#### c. Engagements

Les bons de commande en cours et les engagements pour l'acquisition de biens et de services pour fins d'opérations courantes sont comptabilisés aux dépenses de l'exercice et sont présentés comme comptes à payer et engagements.

#### d. Conversion des devises étrangères

La dette à long terme remboursable en devises étrangères est comptabilisée en dollars canadiens au taux en vigueur à la date d'émission. Les variations sur devises étrangères sont soit imputées à l'exercice au cours duquel les remboursements sont effectués ou absorbées par un règlement d'emprunt.

#### e. Subventions

Les subventions accordées pour le financement des dépenses autorisées par un règlement d'emprunt sont comptabilisées au fonds des règlements d'emprunt en cours. Les subventions accordées pour le financement des dépenses courantes incluant le service de la dette, sont comptabilisées au fonds d'administration.

#### f. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés acquis par règlement d'emprunt sont comptabilisés à titre de règlement d'emprunt en cours jusqu'à ce que le financement permanent soit entièrement réalisé. Par la suite, le coût de ces actifs immobilisés est transféré à l'état des actifs à long terme

#### g. Ventes de terrains pour fins industrielles

Le produit de la vente de terrains doit être utilisé, à l'extinction des obligations contractées par la Communauté, au paiement des intérêts et autres dépenses d'opérations du fonds industriel. L'utilisation des fonds à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus est sujette à l'approbation préalable du ministre des Affaires municipales

# ÉTATS FINANCIERS

## 2 Travaux d'assainissement des eaux

En vertu d'un protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec, la Communauté doit réaliser et financer certains travaux d'assainissement des eaux. Selon la nature des travaux, le coût peut être subventionné jusqu'à concurrence de 90% par le Gouvernement du Québec. Ces subventions sont versées sous forme d'annuités durant vingt ans afin de couvrir le service de la dette des emprunts effectués par la Communauté pour le financement de ces travaux. Le montant de ces subventions s'élève à $2 985 060 pour l'exercice 1982.

## 3 Éventualités

La Communauté est impliquée dans des actions intentées contre elle et est l'objet de réclamations pour diverses causes. Selon la Loi, le budget doit approprier une somme d'au moins 1 ½% des dépenses de la Communauté pour couvrir les dépenses imprévues d'administration, le règlement des réclamations et le paiement des jugements.

i) Selon une décision de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec en date du 26 mars 1980, des placements au montant de $3 916 725 effectués par la Communauté, tant pour elle-même que pour certaines municipalités participantes et co-emprunteuses, sous forme de dépôts à terme auprès d'une institution financière, ont été gelés entre ses mains et le remboursement des dépôts et intérêts échus sur ces dépôts a été suspendu. Au 31 décembre 1982, une partie de ces dépôts au montant de $12 416 725 n'a pu être encaissée lors des diverses échéances. Le solde des dépôts non encore échus fait partie du fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme de la Communauté et de certaines municipalités participantes et co-emprunteuses.

ii) Le 14 janvier 1983, la Cour d'Appel confirmait le jugement du 29 octobre 1980 de la Cour Supérieure du Québec ordonnant la liquidation de l'institution financière concernée. Le 1er mars 1983, la Cour Suprême du Canada a refusé la permission d'en appeler du jugement de la Cour d'Appel. De l'avis des conseillers juridiques de la Communauté, aucune évaluation n'est actuellement possible relativement à la valeur de réalisation de ces dépôts.

La dette à long terme inclut un montant de $17 010 000 remboursable en fonds suisses dont $14 859 774 pour la Communauté. Au 31 décembre 1982, le taux de change du franc suisse était de $0.6115 en dollars canadiens. Si ce taux de change était en vigueur à l'échéance, la Communauté aurait à rembourser, sur la partie de la dette à long terme applicable, un montant de $1 504 800 de moins.

## 4 Dû par le fonds d'administration

Le prêt du fonds des règlements d'emprunt en cours au fonds d'administration fera l'objet d'une réaffectation en conformité avec l'article 7 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

## 5 Placements

Au 31 décembre 1982, les contributions au fonds d'amortissement de l'exercice sont investies dans des institutions financières reconnues par le comité exécutif et habilitées par la Loi à recevoir des argents du fonds d'amortissement.

## 6 Régime de retraite

La dernière évaluation du régime a établi que le déficit actuariel était de $1 055 610 au 31 décembre 1980 selon les hypothèses actuarielles modifiées. Ce déficit est amorti au moyen de versements qui cesseront en 1995. Les résultats de l'évaluation indiquent que des cotisations patronales de 4.36% de la masse salariale et des cotisations d'équilibre de $210 446 par année sont requises pour satisfaire aux exigences de la Loi jusqu'à la date de la prochaine évaluation prévue pour le 31 décembre 1983, à moins que le contexte économique oblige une révision des hypothèses actuarielles utilisées. Les versements effectués sont imputés aux dépenses de l'exercice.

## 7 Répartition contestée

I) La répatition du déficit accumulé au 31 décembre 1980 pour l'assainissement des eaux est contestée par certaines municipalités membres. Cette contestation sera soumise aux tribunaux pour décision.

II) La municipalité de St-Dunstan du Lac Beauport conteste la base de répartition des dettes de l'assainissement des eaux pour les exercices financiers 1980 à 1982 inclusivement. La Commission Municipale du Québec a été saisie de cette contestation.

## 8 Engagements contractuels

En plus des engagements contractés pour la réalisation des travaux décrétés par les règlements d'emprunt en cours, la Communauté est engagée de la manière suivante:

I) En vertu d'un contrat pour l'entretien et l'opération de ses postes de pompage se terminant en 1985, la Communauté a versé un montant s'élevant à $705 092 pour 1982. Ce montant doit être révisé annuellement sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation.

II) En vertu du contrat pour l'exploitation du centre de disposition des ordures, la Communauté a versé des redevances s'élevant à $3 535 832 pour 1982. Le contrat se terminera le 31 décembre 1993 et annuellement ces redevances sont révisées en fonction de la variation de certains indices.

III) En vertu d'un bail sur des locaux, la Communauté s'est engagée à payer un loyer annuel de $234 212 plus tous les frais d'exploitation de l'immeuble au prorata de son occupation et estimé à $268 000. Le bail se terminera en 2001 et le loyer sera ajusté annuellement pour tenir compte du coût réel d'exploitation de l'immeuble.

Dette à long terme en cours au 31 décembre 1982

# ÉTATS FINANCIERS

## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

| | Date d'émission | Taux d'intérêt | Échéance | Montant original de l'émission $ | Solde en cours $ | Montants disponibles au fonds d'amortissement: Municipalités membres | Montants disponibles au fonds d'amortissement: Communauté | Montants déjà revenus à prévoir: Municipalités membres | Montants déjà revenus à prévoir: Communauté $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Obligations** | | | | | | | | | |
| Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement | 1971 | 6 875 | 2011 | 1 108 172 | 1 020 435 | | | | 1 020 435 |
| | 1971 | 7 875 | 2011 | 601 768 | 563 345 | | | | 563 345 |
| | 1972 | 7 875 | 2012 | 2 037 307 | 1 924 116 | | | | 1 924 116 |
| | 1972 | 8 25 | 2012 | 1 001 798 | 950 653 | | | | 950 653 |
| | 1972 | 7 25 | 2012 | 584 985 | 547 638 | | | | 547 638 |
| | 1973 | 7 75 | 2013 | 202 179 | 192 215 | | | | 192 215 |
| | 1973 | 8 25 | 2013 | 3 406 581 | 3 257 026 | | | | 3 257 026 |
| | 1973 | 8 25 | 2013 | 618 419 | 591 269 | | | | 591 169 |
| | 1973 | 7 50 | 2013 | 499 644 | 473 573 | | | | 473 573 |
| | 1973 | 7 875 | 2013 | 704 198 | 670 478 | | | | 670 478 |
| | 1975 | 8 25 | 2015 | 2 154 407 | 2 087 141 | | | | 2 087 141 |
| | 1975 | 7 50 | 2015 | 1 882 236 | 1 811 776 | | | | 1 811 776 |
| | 1976 | 8 00 | 2016 | 54 254 | 50 829 | | | | 50 829 |
| | 1977 | 8 00 | 2017 | 4 199 306 | 4 197 846 | | | | 4 107 846 |
| | 1977 | 9 75 | 2017 | 237 979 | 234 686 | | | | 234 686 |
| | 1977 | 10 00 | 2017 | 157 549 | 155 509 | | | | 155 509 |
| | 1977 | 7 50 | 2017 | 549 590 | 536 011 | | | | 536 011 |
| | 1977 | 9 625 | 2017 | 494 950 | 487 872 | | | | 487 872 |
| | 1977 | 7 625 | 2017 | 2 464 244 | 2 405 240 | | | | 2 405 240 |
| | 1978 | 9 75 | 2018 | 337 881 | 334 327 | | | | 334 327 |
| | 1980 | 9 75 | 2020 | 6 194 931 | 6 165 440 | | | | 6 165 440 |
| | 1980 | 10 00 | 2020 | 234 720 | 233 679 | | | | 233 679 |
| | | | | **29 727 098** | **28 801 104** | | | | **28 801 104** |
| Office de Planification et de Développement du Québec | 1972 | 7 44 | 2002 | 5 657 065 | 4 877 329 | | | | 4 877 329 |
| | 1974 | 7 47 | 2004 | 850 246 | 764 038 | | | | 764 038 |
| | 1974 | 7 36 | 2004 | 1 183 361 | 1 061 329 | | | | 1 0161 329 |
| | 1977 | 8 31 | 2007 | 2 484 554 | 2 362 168 | | | | 2 362 168 |
| | | | | **10 175 226** | **9 064 864** | | | | **9 064 864** |
| **Autres obligations** | | | | | | $ | $ | $ | |
| Remboursables en devises canadiennes | 1970 | 9 50 | 1990 | 3 000 000 | 1 010 500 | — | — | — | 1 010 500 |
| | 1976 | 9 75 | 1983 | 15 000 000 | 15 000 000 | 2 311 500 | 8 500 | 12 500 000 | 180 000 |
| | 1977 | 9 50 | 1984 | 15 000 000 | 15 000 000 | 2 273 000 | 9 000 | 12 642 000 | 76 000 |
| | 1979 | 10 25 | 1989 | 3 445 000 | 2 741 000 | — | — | — | 2 741 000 |
| | 1979 | 10 50 | 1999 | 4 044 000 | 4 044 000 | — | — | — | 4 044 000 |
| | 1981 | 16 25 | 1986 | 15 000 000 | 14 820 000 | — | — | — | 14 820 000 |
| | 1981 | 16 75 | 1986 | 20 000 000 | 20 000 000 | — | 146 000 | — | 19 854 000 |
| | 1982 | 16 75 | 1988 | 15 000 000 | 15 000 000 | — | — | — | 15 000 000 |
| | 1982 | 12 à 13 | 1983 à 1989 | 5 000 000 | 5 000 000 | — | — | — | 5 000 000 |
| | | | | **95 489 000** | **92 615 500** | **4 584 500** | **163 500** | **25 142 000** | **62 725 500** |

# ÉTATS FINANCIERS

## SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

| | Date d'émission | Taux d'intérêt | Échéance | Montant original de l'émission $ | Solde en cours $ | Montants disponibles au fonds d'amortissement: Municipalités membres $ | Montants disponibles au fonds d'amortissement: Communauté $ | Montants des revenus à prévoir: Municipalités membres $ | Montants des revenus à prévoir: Communauté $ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Emprunts sur billet** | | | | | | | | | |
| **Remboursables en devises étrangères (A)** | 1980 | 6.125 | 1985 | 17 010 000 | 17 010 000 | 190 226 | 758 337 | 1 960 000 | 14 101 437 |
| **Emprunts remboursables à des municipalités membres** | | | | 3 064 633 | 2 683 943 | | | | 2 683 943 |
| | | | | **155 465 957** | **150 175 411** | **4 774 726** | **921 837** | **27 102 000** | **117 376 848** |

(A) La partie de cet emprunt emis par la Communauté pour le compte d'une municipalité membre constitue pour les détenteurs de ces billets une obligation directe et générale de cette municipalité

## SECTION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

| | | | | $ | $ | $ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Obligations** | | | | | | |
| **Remboursables en devises canadiennes** | 1979 | 10.25 | 1989 | **2 511 000** | **2 437 000** | **2 437 000** |

Les refinancements à être effectués au cours des cinq prochaines années s'établissent comme suit

| | 1983 $ | 1984 $ | 1985 $ | 1986 $ | 1987 $ |
|---|---|---|---|---|---|
| **Communauté** | 178 000 | 71 000 | 12 784 437 | 32 769 000 | 181 000 |
| **Municipalités membres** | 11 963 000 | 11 477 000 | 1 629 000 | – | – |
| | **12 141 000** | **11 548 000** | **14 413 437** | **32 769 000** | **181 000** |

# SIGLE

Le sigle ou logo de la Communauté urbaine de Québec se compose de deux cubes imbriqués représentant l'importance et la solidité des liens qui doivent unir ses municipalités membres et ainsi permettre à cet organisme d'atteindre ses objectifs. L'espace au milieu des cubes illustre l'ouverture d'esprit et le désir de la CUQ de travailler avec tous les intervenants du milieu intéressés au développement socio-économique de la région et au mieux-être de la population qui habite le territoire de la CUQ. Les bordures blanches des cubes forment des flèches et soulignent le dynamisme des administrateurs de la Communauté urbaine alors que les parties foncées évoquent les artères, immeubles, réseaux de transport en commun, d'assainissement des eaux et autres composantes se rattachant aux services donnés par la CUQ à ses municipalités membres et aux populations de ces dernières.

La couleur, le vert, exprime les préoccupations de la CUQ pour l'environnement, les espaces verts et l'aménagement ordonné et rationnel du territoire. La perspective créée par l'ensemble du symbole illustre l'envergure des responsabilités déjà ou pouvant être assumées par la Communauté urbaine de Québec.

Réalisé par le service des Communications

**Communauté urbaine de Québec**
399, rue St-Joseph est
Québec, QC
G1K 8E2
Tél. : (418) 529-8771

Imprimé au Canada

POOR

QUALITY

ORIGINAL